

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 12/8e L portant approbation du budget annexe de la Régie des eaux de Djibouti pour l'exercice 1974.

n° 12/8e L

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
21 décembre 1973

Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro  
10 janvier 1974

### VISAS

**Vu** la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** la délibération n° 475/6e LE du 24 mai 1968 portant réglementation financière pour le TFAI

**Vu** l'arrêté no 1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant règlement sur la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif, chargé de l'exécution du budget du Territoire et des budgets annexes

Sur proposition du Conseil de Gouvernement en sa séance du 12 décembre 1973

A adopté dans sa séance du 21 décembre 1973 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique.— Est approuvé pour l'exercice 1974 le budget annexe de la Régie des eaux de Djibouti, arrêté en dépenses et en recettes à 161000000 FD (cent soixante-et un millions de francs Djibouti).

*Le Président de la Chambre des Députés*R.

**VATINELLE**